

AFIB FORMATION

PICARDIE & ILE DE FRANCE

CATALOGUE DE FORMATION





SOMMAIRE

NOS PLUS VALUES.....	3
NOTRE SOCIÉTÉ.....	3
NOS METHODES.....	4
L'EXPÉRIENCE DU TERRAIN.....	4
UN SENS RÉEL DE LA PÉDAGOGIE.....	5
PROGRAMMES ADAPTÉS.....	5
LES MOYENS DE FINANCEMENTS.....	6
TARIF FORMATION.....	8
MODALITÉS D'INSCRIPTIONS.....	9
CONDITIONS GENERALES DE VENTE.....	10



NOS PLUS VALUES

*Suivre une formation par AFIB FORMATION, c'est transmettre un savoir, une expérience et un enthousiasme. C'est pourquoi, au-delà d'une **expertise technique reconnue**, nos consultants-formateurs ont en commun une réelle culture pédagogique et un attachement fort aux relations humaines, qui garantissent aux stagiaires une appropriation optimale des technologies enseignées.*

NOTRE SOCIÉTÉ

AFIB FORMATION a été créé en Mai 1995, nous sommes un organisme spécialisé dans la formation continue Informatique pour adulte. Nos offres couvrent l'ensemble des besoins de l'entreprise :

Nous sommes implantés dans l'Oise mais intervenons au sein des entreprises avec ou sans notre matériel en Région Parisienne et Picardie

AFIB FORMATION est reconnu avant tout pour ses prestations techniques et pédagogiques mais est également le spécialiste de la formation sur-mesure.

Effacité technique, relationnelle et pédagogique une conception plus humaine de la formation.

- ✓ Du conseil et de l'accompagnement de l'entreprise dans ses choix et dans l'élaboration de formations sur mesure
- ✓ Du contenu pédagogique et du déroulé de ses formations
- ✓ De l'accueil et de l'accompagnement des participants tout au long de leur formation
- ✓ Du suivi post-formation

Notre équipe améliore en permanence son savoir-faire à l'aide, notamment, de questionnaires d'évaluation et de satisfaction soumis aux participants



NOS METHODES

La qualité de nos prestations sur-mesure repose sur un axe stratégique d'entreprise qui a toujours été de proposer systématiquement des solutions à nos clients, y compris lorsque leurs demandes sont particulièrement complexes.

AFIB FORMATION dispose d'un savoir-faire unique dans la conception, l'organisation et la réalisation de formations intra-entreprise, que celles-ci reposent sur des contenus standards (catalogue), légèrement adaptés ou entièrement sur mesure.

Notre savoir-faire et la qualité de nos prestations reposent sur divers éléments clés :

- ✓ Une **organisation et des méthodes** permettant de répondre rapidement et efficacement aux demandes les plus complexes
- ✓ Une **expertise pédagogique** favorisant la conception de solutions riches : programmes sur-mesure, validation de prérequis, mesure des acquis, études de cas, coaching...
- ✓ Une **logique de coproduction** basée sur une interactivité forte entre nos équipes et nos clients qui garantissent la totale adéquation entre les solutions proposées et les besoins exprimés
- ✓ Un **pôle de compétences** qui nous permet de répondre à un très large éventail de besoins entièrement dédiée au traitement de vos projets de formation : de la construction de la solution à l'organisation des sessions de formation, ces spécialistes s'assurent de la réussite des prestations qui nous sont confiées

L'EXPÉRIENCE DU TERRAIN

L'expérience de nos consultants-formateurs dans la mise en œuvre des technologies en entreprise et leur connaissance concrète des problématiques terrain et métiers garantissent l'efficacité de leurs interventions : l'approche pédagogique et le contenu de leurs formations sont ainsi alimentés en permanence de cas concrets et de retours d'expériences.

UN SENS RÉEL DE LA PÉDAGOGIE

Experts techniques, nos consultants-formateurs sont également des spécialistes de l'apprentissage. Chez AFIB FORMATION, nous considérons que leur capacité à délivrer un savoir est aussi importante que le savoir lui-même. C'est pourquoi, avant de se voir confier l'animation d'une première formation, tous sont soumis à une évaluation en salle visant à valider leur sens de la pédagogie. Ils sont notamment évalués sur leur capacité à :

- ✓ Valoriser les acquis et l'expérience des participants
- ✓ Créer une dynamique de groupe
- ✓ Instaurer un climat favorable à l'apprentissage
- ✓ Illustrer les phases théoriques de cas concrets
- ✓ Centrer leurs interventions sur les compétences opérationnelles nécessaires
- ✓ Éviter tout développement théorique inutile

PROGRAMMES ADAPTÉS

Sont considérées comme des formations sur-mesure les programmes catalogues devant faire l'objet d'une **adaptation simple** (modification de durée, retrait d'un chapitre) ou **complexe** (combinaison de modules provenant de 2 formations « catalogue » distinctes couvrant un même domaine).

Dans le second cas, nous nous appuyerons sur nos experts techniques et pédagogiques qui, à l'issue d'une **phase d'analyse approfondie de la demande**, construiront une solution répondant précisément au besoin exprimé.

LES MOYENS DE FINANCEMENTS

Les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCO) sont des structures assurant la gestion du financement de la formation professionnelle continue dans le secteur privé. Ces organismes de structure associative collectent les contributions des entreprises adhérentes pour la formation professionnelle et allouent ces fonds au financement de dispositifs de formation. Depuis le 1er janvier 2015, la réforme de la formation professionnelle qui instaure le CPF (compte personnel de formation) donne un nouveau rôle aux OPCO.

Définition de l'OPCO ?

Un OPCO est un organisme agréé par l'État. Celui-ci est chargé de la collecte, auprès des entreprises qui relèvent de son périmètre géographique ou de métier, des fonds qui vont permettre le financement de plans de formation professionnelle. Les OPCO permettent de mettre en application la volonté gouvernementale de consacrer une part de la masse salariale des entreprises, à la formation professionnelle. Ils financent également la VAE (validation des acquis de l'expérience).

Comment fonctionne un OPCO ?

Toutes les entreprises sont tenues de participer à la formation continue de leurs employés, et sont astreintes par la loi à contribuer financièrement à la formation professionnelle pour un montant compris entre 0,55% et 1,60% de la masse salariale, selon la taille de l'entreprise (des accords de branche viennent également moduler ces chiffres).

Bon nombre d'entreprises délèguent leurs actions de formation à l'OPCO dont elles dépendent. Elles versent les contributions de formation à cet organisme qui se charge de les reverser aux bénéficiaires des formations. L'OPCO conseille, informe, aide à l'élaboration des projets de formation et prend donc en charge leur financement. Ils jouent donc un rôle central dans l'élaboration des plans de formation.

La loi du 5 mars 2014 (relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale) a simplifié le fonctionnement des OPCO. Désormais, les entreprises de 10 salariés et plus sont soumises à un taux unique de contribution à la formation professionnelle (1%) et à la mise en place d'un bordereau unique. Cette loi fait également des OPCO un guichet unique en termes de collecte de la formation : contribution à la formation continue, congé individuel de formation (CIF) contribution au fond paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP).

Quelle démarche pour obtenir un financement d'un OPCO ?

Pour demander à un OPCO de financer une formation, il est nécessaire de contacter un conseiller qui transmettra un dossier de prise en charge à remplir à renvoyer accompagné d'un devis fourni par l'organisme de formation agréé choisi. Le formulaire peut également être téléchargé sur Internet. Selon les OPCO, certains documents complémentaires peuvent être demandés avant un passage en commission d'approbation ; cette dernière émet alors un avis favorable ou défavorable. Il faut noter que, si une entreprise cotisant auprès d'un OPCO n'effectue aucune demande de financement de formation durant une année donnée, elle ne peut récupérer ses cotisations l'année suivante ; ce sont d'autres entreprises qui en bénéficieront.

De nouvelles compétences pour 2016

La loi du 5 mars 2014 a confié de nouvelles compétences aux OPCO dans le domaine de la formation. En 2016, ils pourront prendre en charge les coûts de formation en cas de graves difficultés économiques conjoncturelles. Les modalités de cette prise en charge seront prévues par des accords d'entreprises et ne pourront dépasser 2 ans.

La liste des OPCO. Comment trouver son OPCO ?

Pour trouver son OPCO, il faut connaître le code NAF (nomenclature d'activités française) ou APE (activité principale exercée) de son entreprise. Il fait référence à la branche d'activité de l'entreprise et se compose de

quatre chiffres et une lettre. Ce code se trouve sur le bulletin de paie de l'employé. Une fois en possession de ce code, il faut se rendre sur le site Internet répertoriant les OPCO selon leur domaine en rentrant le code NAF ou APE de l'entreprise.

Le financement d'une formation peut avoir lieu avant ou après celle-ci selon les OPCO. Si certains OPCO versent directement le montant à l'organisme de formation, d'autres effectuent le remboursement après celle-ci.

TARIF FORMATION*

Formations Bureautique

Windows « Prise en Main »	800€ HT
Internet Utilisateur	800€ HT
Word Initiation	800€ HT
Word Intermédiaire	800€ HT
Word perfectionnement	800€ HT
Excel Initiation	800€ HT
Excel Intermédiaire	800€ HT
Excel Perfectionnement	800€ HT
Excel VBA Initiation	950€ HT
Excel VBA Perfectionnement	1080€ HT
PowerBi Desktop Initiation	1100€ HT
PowerBi Avancé	1280€ HT
Powerpoint Initiation	800€ HT
Powerpoint perfectionnement	800€ HT
Power Pivot	1100€ HT
Access Initiation	900€ HT
Access Intermédiaire	890€ HT
Access Perfectionnement	950€ HT
OneNote Initiation	850€ HT

Formations PAO / CAO / DAO

Publisher Initiation	800€ HT
Acrobat	800€ HT
Photoshop Initiation	980€ HT
Photoshop perfectionnement	1100€ HT
InDesign Initiation	880€ HT
InDesign perfectionnement	9800€ HT
DreamWeaver Initiation	880€ HT
DreamWeaver Perfectionnement	980€ HT
DreamWeaver Site Dynamique	1200€ HT
Illustrator Initiation	980€ HT
Illustrator Perfectionnement	1100€ HT
Visio Initiation	880€ HT
AutoCAD 2D, prise en main	1140€ HT
AutoCAD 2D, perfectionnement	1280€ HT
AutoCAD 3D, prise en main	1380€ HT
AutoCAD 3D, perfectionnement	1480€ HT
SolidWorks, conception de produits industriels en 2D et 3D	1480€ HT

Formations Gestion de Projet

Project Initiation	950€ HT
Project perfectionnement	1100€ HT

Formations Messagerie

Outlook Utilisateur	800€ HT
SharePoint, utilisateur	1100€ HT
Lotus Notes Utilisateur	850€ HT
Lotus Domino Administration Système	1380€ HT
Exchange Server Configurer & Gérer	1450€ HT

* Tarif HT par Jour en Intra-Entreprise

Pour toutes autres demandes, merci de nous contacter.

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Une inscription est considérée comme définitive à réception de la convention de formation accompagnée de l'acompte de 30 % du montant du stage (ne concerne pas les établissements publics).

Toute annulation par le client doit être notifiée par écrit. Pour toute annulation de moins de dix jours francs avant le début du stage, le montant de l'acompte restera exigible à titre d'indemnité forfaitaire. Toute annulation dans un délai inférieur ou égal à 48 heures implique la totalité des sommes dues sauf en cas de force majeure dûment constatée, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit. Ce dédit ne pourra être imputé sur le montant de la participation à la formation professionnelle.

En cas de paiement effectué par un OPCO (Organisme Paritaire Collecteur Agréé), il appartient à l'entreprise de s'assurer de la prise en charge des frais de formation par l'organisme qu'elle aura désigné. Dans le cas d'une prise en charge partielle l'entreprise s'acquittera de la différence et dans le cas de non-prise en charge, elle s'acquittera du paiement total.

Le paiement sera effectué à réception de la facture.

Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session, l'Organisme de Formation se réserve le droit d'annuler la formation au plus tard une semaine avant la date prévue. Dans ce cas, l'acompte reçu sera intégralement restitué.

L'Organisme de Formation assume la responsabilité pédagogique de la formation : le choix des méthodes, le contrôle des connaissances, la délivrance des attestations individuelles en fin de cycle.

En vertu de l'article L 6352-3 du Code du travail, les stagiaires prendront connaissance du Règlement Intérieur de l'Organisme, disponible auprès de ses services administratifs et s'y conformeront.

En cas de différend, et en l'absence de règlement à l'amiable, la seule juridiction compétente sera le Tribunal Administratif de Beauvais.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DEFINITIONS

Client : co-contractant d'AFIB FORMATION

Formation interentreprises :

- Stages et Cycles interentreprises :

Formation sur catalogue réalisée dans nos locaux ou dans des locaux mis à disposition par AFIB FORMATION.

- Parcours :

- Parcours Pro individuel : Parcours de formation préconisé associant plusieurs stages interentreprises.
- Parcours à la carte individuel : Parcours de formation composé de plusieurs stages interentreprises issus du catalogue au libre choix du Client.

Formation intra-entreprise : Formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client réalisée dans nos locaux, dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à la disposition par le Client ou par AFIB FORMATION.

Formation e-learning : Formation ouverte, à distance et réalisée par l'utilisation de modules (les « Modules ») de formation.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

AFIB FORMATION fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à AFIB FORMATION un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Une attestation de présence peut être adressée au Client sur demande.

FORMATIONS INTERENTREPRISES

Conditions Financières

L'acceptation d'AFIB FORMATION étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, AFIB FORMATION se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous.

Les factures sont émises à l'inscription.

Les prix des cycles et parcours pro indiqués au catalogue et les prix des parcours à la carte incluent une remise non cumulable avec toute offre spéciale, promotion ou autre remise. Les repas sont compris dans le prix des formations.

Ouverture d'une session de formation

AFIB FORMATION se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques.

FORMATIONS INTRAENTREPRISE

Conditions Financières

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par AFIB FORMATION. Un acompte de 30% sera versé par le Client à la signature de la commande.

Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, AFIB FORMATION se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

REPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

AFIB FORMATION offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée, Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

CONDITIONS D'ANNULATION DES FORMATIONS PAR LE CLIENT

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

Pour les Stages Interentreprises :

Pour toute annulation, moins de 10 jours ouvrables avant le début du stage, le montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Pour les Cycles et Parcours interentreprises :

Pour toute annulation, moins de 10 jours ouvrables avant le début du cycle ou du 1er stage du parcours, 50% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Pour les formations intra-entreprises :

Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 21 jours calendaires et au moins 8 jours calendaires avant la session de formation, 50% du montant de la formation sera facturée par AFIB FORMATION à ce dernier.

Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 8 jours calendaires avant la session de formation, 100% du montant de la formation sera facturée par AFIB FORMATION à ce dernier.

DEMATÉRIALISATION DES SUPPORTS

Dans le cadre d'un engagement d'AFIB FORMATION pour l'environnement, les supports fournis pour les sessions de formation sont des supports dématérialisés.

FORMATIONS E-LEARNING

AFIB FORMATION accorde au Client une licence d'utilisation non exclusive, incessible et non transférable de ses Modules figurant à la commande. Les factures sont émises à la commande.

Mise à disposition des Modules

L'ensemble des Modules, objet de la commande, sera mis à la disposition du Client, dans un portail e-learning, après acceptation de la commande.

Accès aux Modules

L'accès aux Modules est géré par les plateformes e-learning d'AFIB FORMATION.

Un identifiant et un mot de passe sont communiqués au Client pour chacun des Apprenants sur la base des informations fournies par le Client (nom, prénom, e-mail).

L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, incessibles et intransmissibles.

Responsabilité

Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe. En conséquence, il appartient au Client de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation.

AFIB FORMATION ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du Client.

Le Client s'engage à informer AFIB FORMATION de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et mot de passe dès qu'il en a connaissance.

Durée de l'accès aux Modules

La commande prend effet à compter de la réception par AFIB FORMATION de l'acceptation par le Client de la commande.

Le Client dispose d'un délai spécifié dans la commande ou à défaut d'un délai de 3 mois à compter de la livraison des Modules pour consommer les licences d'utilisation des Modules. Passé le délai spécifié dans la commande ou à défaut le délai de 3 mois à compter de la livraison de Modules ou en cas de consommation de l'intégralité des licences, la(les) licence(s) d'utilisation consentie au Client cessera(ont) immédiatement et le Client devra effectuer une autre commande.

Service Associés

L'acquisition de Licences AFIB FORMATION e-learning via les plateformes AFIB FORMATION comprend les services suivants :

- Mise en ligne du Campus Client.
- Assistance technique des utilisateurs par e-mail.
- Hébergement des données de formation par AFIB FORMATION.
- Maintenance corrective et évolutive.

PRIX ET REGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de AFIB FORMATION

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com. AFIB FORMATION se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

REGLEMENT PAR UN OPCO

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si AFIB FORMATION n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un Client passerait une commande à AFIB FORMATION, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), AFIB FORMATION pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.



INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à AFIB FORMATION en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels d'AFIB FORMATION pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à AFIB FORMATION.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

- Pour les formations interentreprises et les formations E-learning

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation Interentreprises restent la propriété exclusive d'AFIB FORMATION et ne peuvent donc pas être cédés au Client.

- Pour les formations intra-entreprises

Sous réserve du complet paiement du prix de la session de formation, AFIB FORMATION pourra céder au Client les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation, pour un usage exclusivement interne et dans des conditions devant être définies entre les parties.

RESPONSABILITE

AFIB FORMATION pourra être tenu responsable de tout dommage direct subi par le Client et résultant de l'exécution des actions de formation.

L'indemnité due au Client, en réparation de son préjudice, ne pourra dépasser le montant correspondant aux sommes versées par le Client à AFIB FORMATION au titre de l'année civile pendant laquelle le dommage a eu lieu.

CONFIDENTIALITE

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont AFIB FORMATION ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants. Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. La présente clause autorise AFIB FORMATION à communiquer les informations au sein du Groupe AFIB FORMATION. Les Parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

COMMUNICATION

Le Client autorise expressément AFIB FORMATION et ses filiales à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

RENONCIATION

Le fait pour AFIB FORMATION de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre AFIB FORMATION et ses Clients relèvent de la Loi française.

ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BEAUVAIS quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société AFIB FORMATION qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par AFIB FORMATION à son siège social au 2, Rue du Tour de Ville – 60120 HARDIVILLERS